



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

SH

Date de l'annonce publique de la séance:
25.06.2009

Date de la convocation des conseillers :
25.06.2009

point de l'ordre du jour no:
09

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 3 juillet 2009

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Tonnar, échevins, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.

Absents : Spautz, échevin, Maroldt, Wohlfarth, conseillers, excusés.

Le Conseil Communal;

Objet: Convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la société CO-LABOR

Vu la convention du 26 juin 2009 signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la société CO-LABOR concernant la réalisation du projet du « Parc Transfrontalier de la Terre rouge » en relation avec des mesures de formation et d'insertion sociale de demandeurs d'emplois résidants ;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention ;

Vu le crédit au montant de 50.000 € inscrit à l'article 3/0660/6321/003 « Participation de la Ville à des Mesures d'insertion sociale » du budget ordinaire de l'exercice 2009 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e
à l'unanimité**

la convention précitée signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la société CO-LABOR.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 06/07/2009
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,